



Consolato Generale d'Italia Metz

Avis n. 18 - 2025

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR FOURNIR LE SERVICE DE GARDIENNAGE ET D'ENTRETIEN DU CIMETIERE MILITAIRE ITALIEN DE BLIGNY

1) POUVOIR ADJUDICATEUR

Consulat Général d'Italie à Metz - contabilita.metz@esteri.it - 7, Bd Clemenceau - 57000 METZ (FRANCE). Responsable de la procédure: La Consule Générale Antonella Fontana

2) OBJET DE LA FOURNITURE

Confier le service de gardiennage ainsi que de l'entretien du cimetière militaire italien de Bligny. La prestation prévoit : le constant entretien et le nettoyage des espaces verts, des allées, des tombes, des bâtiments du cimetière, quad, débrouissalleuse etc., ainsi les petites réparations et autres tâches dont les deux parties conviendraient entre elles. Passage sur les lieux au moins une fois par jour.

Au cours de l'année, une réduction de la prestation pourrait être demandée, à cause d'éventuelles diminutions du budget, qui, pour le moment, ne peuvent pas être prévus.

3) PROCEDURE DE CHOIX DU CONTRACTANT

Attribution directe

4) SUJETS ADMIS

Peuvent participer à la procédure tous les opérateurs économiques qui :

- présentent les 3 formulaires, ci-joints, dûment remplis et signés, ainsi que l'attestation URSSAF;
- présentent les habilitations professionnelles requises;

6) MODALITES DE PRESENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur manifestation d'intérêt via une communication en format électronique à l'adresse contabilita.metz@esteri.it, avant le **28 novembre 2025**, en joignant une copie du document d'identité du souscripteur.

7) CRITERES D'ADJUDICATION

Offre commerciale la plus avantageuse (prix le plus bas), rotation et fiabilité des fournisseurs.

9) DIVERS

Le présent appel n'est qu'une invitation à manifester intérêt et non pas une offre au public ex art. 1336 code civile italien, et n'engendre aucune obligation pour le Consulat Général d'Italie à Metz vis-à-vis des sujets intéressés.

Le Consulat Général d'Italie à Metz se réserve toute décision par rapport à la procédure, y inclus celle d'en modifier les termes, les modalités et les contenus, de la suspendre ou de l'interrompre, quel que soit son état d'avancement, et sans que les intéressés puissent avancer aucune demande de réparation ou d'indemnisation auprès du Consulat Général d'Italie à Metz.

Pour toute clarification ou renseignement supplémentaire, ceux qui sont intéressés peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : contabilita.metz@esteri.it.

La Consule Générale
Antonella Fontana